

e.Licences

**Fiche signalétique**

Date : 24/08/2025

**Autorisation de changement de confession religieuse d'un établissement privé technique ou professionnel****Informations détaillées**

<b>Nature</b>	Agrément
<b>Type</b>	Commercial
<b>Catégorie</b>	Licence sans inspection, ni commission de délibération (Catégorie A)
<b>Secteur d'activité</b>	Education/Formation
<b>Sous secteur d'activité</b>	Enseignement technique et professionnel
<b>Formes juridique</b>	Toutes les formes
<b>Nature de l'Actionnariat</b>	Nationaux
<b>Capital imposé (FCFA)</b>	Non applicable
<b>Délai de délivrance</b>	90
<b>Frais administratif (FCFA)</b>	200000
<b>Montant de la Caution (FCFA) si applicable</b>	Non applicable
<b>Périodicité de renouvellement</b>	Permanent
<b>Renouvellement soumis à inspection</b>	Non applicable
<b>Délai de délivrance (jours) – renouvellement</b>	Non applicable
<b>Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)</b>	Non applicable
<b>Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?</b>	Non applicable
<b>Période spécifique de dépôt des dossiers</b>	Non
<b>L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?</b>	Non applicable

## Contact de l'autorité émettrice

<b>Ministère</b>	Ministère de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
<b>Structure</b>	Direction Générale de la Formation Initiale (DGFI)
<b>Autorité émettrice</b>	Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés (DEEP-METFPA)
<b>Situation géographique</b>	Lycée technique d'Abidjan Cocody, bâtiment A (ancien AGEFOP)
<b>Tél.Fixe</b>	+225 07 04 26 81 17
<b>Adresse Mail</b>	deep@formation.gouv.ci
<b>Site Internet</b>	<a href="http://www.metfpa-deep.ci">http://www.metfpa-deep.ci</a>

## Pièces à fournir

1. Une note technique justificative du changement de confession religieuse adressée au Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage ;
2. Une copie des autorisations obtenues par l'établissement scolaire privé ;
3. Une lettre de reconnaissance du Guide religieux, du Président de l'Association, de l'Evêque, etc. de leur confession religieuse. Cette lettre doit mentionner l'appartenance de l'établissement à la confession et le nom du Promoteur dudit établissement privé ;
4. Un certificat de non-redevance bancaire ;
5. Une attestation de régularité fiscale.

## Pénalités

<b>La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?</b>	Non
<b>Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité</b>	Non applicable
<b>Les principaux motifs d'application de la pénalité</b>	Non applicable

## Documents à télécharger

